



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/pk

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 30 avril 2010 et du 11 juin 2010
2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire
3. Echange de vues avec les représentants de l'IGF, du STATEC et de la BCL

*

Présents: M. Claude Adam en remplacement de M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, Mme Claudia Dall'Agnol en remplacement de M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, Mme Lydia Mutsch, M. Lucien Thiel, M. Robert Weber, M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Georges Heinrich, Directeur du Trésor

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances

M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC

MM. Ferdy Adam, Hans Neumayr et Marc Origer, du STATEC

M. Yves Mersch, Président de la Banque centrale du Luxembourg
M. Jean-Pierre Schoder, de la Banque centrale du Luxembourg

Mme Carole Closener, de l'administration parlementaire

Excusés: M. François Bausch, M. Claude Meisch, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Félix Braz, M. Claude Haagen, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence: M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 30 avril 2010 et du 11 juin 2010

Les procès-verbaux des réunions du 30 avril 2010 et du 11 juin 2010 sont approuvés.

2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire

Les recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2010

Il ressort du tableau annexé (cf. Annexe 1) qu'au total la différence entre les recettes (perçues dans les catégories I., II., III. et VI.) au 30 juin 2010 et celles au 30 juin 2009 s'élève à +404,7 MEUR, ce qui représente une progression de 8%. Si le niveau atteint au 30 juin 2010 (5067 MEUR) est comparable à celui de 2008 (5064 MEUR), il convient de rappeler néanmoins que les dépenses ont progressé depuis 2008.

I. Contributions directes

Les recettes perçues dans cette catégorie dépassent de 91,4 MEUR (soit environ 3,6%) le niveau atteint en 2009.

Collectivités

Les recettes au 30 juin 2010 (795,6 MEUR) dépassent de 10% celles perçues au 30 juin 2009 (710,9 MEUR). Ce résultat s'explique d'une part par l'introduction de l'imposition suivant déclaration. D'autre part, l'administration fiscale a accéléré le rythme de recouvrement des soldes.

Salaires et traitements

Les recettes au 30 juin 2010 concernant les salaires et traitements (1096 MEUR) excèdent les recettes au 30 juin 2009 de 4%. Elles se situent toutefois en dessous du niveau atteint en 2008 (1125,7 MEUR).

II. Douanes et Accises

Les recettes perçues dans cette catégorie (604,3 MEUR) sont stables par rapport à 2009 (599 MEUR), tout en étant inférieures au niveau atteint à la même période en 2008 (654,1 MEUR).

III. Enregistrement et Domaines

Les recettes perçues au 30 juin 2010 (1678,9 MEUR) dans cette catégorie dépassent de 213 MEUR (soit de 12,7%) celles perçues à la même période en 2009. Ce dépassement est essentiellement dû à l'évolution favorable des recettes perçues au titre de la TVA (+ 151 MEUR par rapport à 2009, soit +11,8%) et de la taxe d'abonnement (+71,5 MEUR, soit +24,9%) dont il convient toutefois de relever le caractère très volatile.

Evolution du solde budgétaire

Il ressort du tableau annexé (cf. Annexe 2) que la situation au 30 juin 2010 présente un déficit de -424 MEUR.

Il convient de préciser que ce chiffre ne tient pas compte des opérations effectuées par les établissements publics et les fonds.

Le graphique reproduit à la première page du document annexé (cf. Annexe 3) sous "juin 2010" établit la comparaison entre les chiffres notifiés à la Commission européenne, ceux qui ressortent de la note de conjoncture du STATEC, et ceux publiés dans le rapport annuel de la BCL. Le graphique "hypothèse" indique le niveau de déficit de l'administration publique au cas où les recettes supplémentaires perçues au titre de 2010 s'élèveraient à 500 MEUR (en plus des 404 MEUR perçus au 30 juin 2010). Le déficit s'élèverait alors à environ -1,5% du PIB, soit -592 MEUR (cf. graphique "hypothèse" P.2).

Au niveau de l'administration centrale (cf. graphiques reproduits P. 3 et 4), selon le graphique "juin 2010" le déficit devrait se situer à environ -1837 MEUR (-4,6%) d'après le Ministère des Finances, et -1779 MEUR (-4,5%) d'après la BCL. Le graphique "hypothèse" table sur un déficit de -1337 MEUR (soit -3,4% du PIB).

M. le Ministre rappelle que les divergences entre les estimations réalisées par les différents organismes sont dues au fait que chaque organisme base ses estimations sur ses propres hypothèses de travail. Cette situation, qui ne peut être qualifiée ni d'anormale ni de typiquement luxembourgeoise, existe dans de nombreux pays. Même si les méthodologies employées divergent, les conclusions des différents organismes sont très similaires.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les éléments suivants:

- En ce qui concerne les remboursements de TVA, le montant demandé (qui n'a pas encore été accordé) s'élève à 500 MEUR. Dans les mois qui viennent, vraisemblablement près de 16.000 impositions automatiques seront effectuées, et les remboursements seront initiés automatiquement, ce qui contribuera à améliorer substantiellement la situation. La variation des recettes de TVA entre 2009 et 2010, soit +151 MEUR, s'explique partiellement par les retards de remboursement. En faisant abstraction de ce phénomène, la variation ne s'élève plus qu'à +88 MEUR.
- L'AED a multiplié, au cours des derniers mois, les efforts pour améliorer le recouvrement de la TVA et elle note actuellement une meilleure réactivité des assujettis pour accepter les plans d'apurement.

- La trésorerie de l'Etat, hors l'emprunt de 2000 MEUR, s'élève à environ 400 MEUR.

3. Echange de vues avec les représentants de l'IGF, du STATEC et de la BCL

Cet échange de vues a été organisé à la demande des membres de la Commission afin d'avoir des précisions sur les méthodologies employées par les différents organismes, et le cas échéant des explications sur les différences quant à l'appréciation de la situation économique.

IGF

Le Directeur de l'IGF explique que dans la majorité des Etats membres de l'UE, les prévisions économiques sont réalisées sur trois niveaux différents.

Au premier niveau se situent généralement les administrations qui réalisent leurs propres prévisions. Au deuxième niveau, il existe des instances privées, subventionnées par les Etats (c'est le cas en Allemagne et en Grande-Bretagne), qui sont en charge d'effectuer notamment des prévisions dans les domaines économiques et financiers. En troisième lieu, il existe dans certains pays des conseils, à l'instar du "Sachverständigenrat" ou "Rat der fünf Weisen" en Allemagne, qui, sur base des données collectées auprès des instances publiques et privées, émettent des conseils ou recommandations à l'intention des gouvernements.

D'une façon générale, on constate que dans de nombreux pays, la multitude et la diversité des prévisions sont encouragées. Ces prévisions résultant de méthodologies différentes peuvent certes aboutir à des chiffres divergents, mais elles ont l'avantage de donner une vision plus large.

Contrairement au STATEC et à la BCL qui emploient des méthodes scientifiques, la méthode utilisée par l'IGF peut être qualifiée de traditionnelle ou "terre à terre". Cette méthode se base essentiellement sur des informations détaillées qui sont collectées régulièrement auprès des différents ministères, administrations et autres services dépendant de l'Etat. Du côté du budget des recettes, l'IGF procède régulièrement avec les administrations fiscales à la mise à jour des prévisions de recettes pour l'année en cours et pour l'année à venir.

En se basant notamment sur les prévisions qui ont été réalisées depuis septembre 2009 dans le domaine de l'évolution du solde de l'administration publique de l'année 2010, M. Jeannot Waringo constate que malgré des divergences entre les méthodologies employées par l'IGF, le STATEC et la BCL, il n'existe pas de différences fondamentales au niveau du résultat de ces prévisions.

Selon le Directeur de l'IGF, il convient de maintenir, voire de favoriser la diversité des méthodes. Par ailleurs, il estime qu'il pourrait être utile de discuter avec les représentants du STATEC l'opportunité d'impliquer encore davantage le Ministère des Finances dans les travaux de prévisions, à l'image de nombreux autres Etats européens.

STATEC

Le Directeur du Service central de la statistique et des études économiques (STATEC), M. Serge Allegrezza, rappelle la double mission du STATEC, consistant à la fois à établir des statistiques et des prévisions, en évoquant la différence de statuts entre les statistiques et les prévisions. D'emblée, il précise que la différence entre les prévisions du STATEC et de l'IGF s'élève à 282 MEUR, soit l'équivalent de 0,7% du PIB.

Le STATEC adopte une approche générale macroéconomique, ce qui explique qu'il ne publie pas de chiffres relatifs à l'administration centrale.

La réunion se poursuit par une présentation *powerpoint* intitulée "Exposé sur les finances publiques" (cf. Annexe 4) qui explique la méthodologie employée par le STATEC.

M. Serge Allegrezza apporte des commentaires suivants à la présentation :

Diapositive 8

Le STATEC peut être amené à opérer des modifications en cours d'exercice, surtout en ce qui concerne les investissements publics et la masse salariale dans le secteur public. Ces changements, qui sont toujours basés sur une analyse du passé, sont destinés à améliorer la fiabilité des prévisions.

Diapositive 10

Cette diapositive met en évidence le freinage des dépenses publiques à partir de 2010.

Diapositive 13

En ce qui concerne le solde, la BCL s'éloigne davantage des prévisions du STATEC à partir de 2011, ceci partiellement en raison de ses prévisions de croissance moins élevées. Le STATEC table sur une croissance de 3%, alors que pour la BCL la croissance devrait se situer entre 1,8 et 2,8%. De plus, le STATEC, contrairement à la BCL, a déjà pris en compte les mesures annoncées lors de la déclaration sur l'état de la Nation.

Diapositive 14

Cette diapositive détaille la différence des 282 MEUR entre les prévisions du STATEC et celles de la Notification pour déficit excessif.

Diapositive 15

Cette diapositive met en évidence les divergences entre la Note de conjoncture de juin 2010 et le Programme de Stabilité de janvier 2010 et les raisons inhérentes à ces divergences : un déficit moins élevé que prévu, une croissance plus soutenue et enfin des hypothèses adaptées concernant la masse salariale et les investissements publics.

M. Serge Allegrezza conclut sa présentation en rappelant que le STATEC a établi un scénario alternatif, publié à la page 100 de la Note de conjoncture n°1-10 (cf. Annexe 5).

BCL

Dans une remarque préliminaire, le Président de la Banque centrale du Luxembourg, M. Yves Mersch précise plusieurs points :

- La BCL n'effectue pas de "prévisions", mais des "projections" budgétaires.
- Les divergences entre les chiffres communiqués par l'IGF, le STATEC et la BCL peuvent s'expliquer par les différences entre les méthodologies employées et les estimations propres à chaque organisme.
- Un autre élément qui peut expliquer des différences est la date limite de collecte d'informations qui peut diverger entre les différentes instances.
- Afin de pouvoir comparer les chiffres, il est indispensable de publier les règles selon lesquelles ils ont été établis.
- Un certain nombre de données "cash basis" qui sont livrées à la BCL doivent être adaptées à la réalité économique. A ce titre, la BCL demande à ce que les recettes fiscales soient affectées à un exercice budgétaire.
- Enfin la transmission de données chiffrées par le Ministère des Finances permettrait à la BCL de suivre l'évolution économique.

M. Yves Mersch poursuit la réunion par une présentation (cf. Annexe 6) qui expose le processus d'élaboration des projections budgétaires de la BCL et met en avant les principaux obstacles aux projections.

Selon le Président de la Banque centrale du Luxembourg, il y a lieu de clarifier les compétences en matière de projections. Par ailleurs il estime que la mise en place d'un

réseau d'institutions financières qui se mettraient d'accord sur certaines hypothèses pourrait améliorer la transparence concernant les règles et réduire les différences telles que rencontrées actuellement.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les éléments suivants:

- L'amélioration des prévisions peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, lors de la rédaction de la "Note au formateur" en juin 2009, il y avait une grande incertitude quant à l'évolution de la situation économique. D'ailleurs certains Etats membres renonçaient à réaliser des prévisions à long terme à cette époque. D'autre part, l'absence de dérapage du côté des dépenses, le rétablissement de la situation des recettes fiscales et la mise en place de mesures d'économie ont contribué à améliorer les prévisions.
- Vu leur impact, il est nécessaire de faire un suivi des investissements publics. Toutefois des incertitudes subsisteront en raison des difficultés d'obtenir des données concernant certains établissements publics.
- Concernant la communication d'informations, le Ministère des Finances envisage de publier à l'avenir sur Internet les chiffres relatifs aux recettes et aux dépenses.
- Concernant la demande d'affecter les recettes fiscales à un exercice budgétaire. M. le Ministre affirme qu'une telle affectation serait certes un élément intéressant pour l'analyse économique, mais qu'elle n'aurait pas d'impact sur la "présentation Maastricht".
- Plusieurs facteurs expliquent que la hausse du chômage a été moins élevée que prévu. En premier lieu, les frontaliers ne pèsent pas sur les dépenses du Fonds pour l'emploi. En deuxième lieu, il semble que certains chômeurs de longue durée, découragés, aient cessé de s'inscrire sur les listes des demandeurs d'emploi. En troisième lieu certaines mesures, notamment le chômage partiel, ont permis de protéger l'emploi.
- Les membres de la Commission se demandent s'il est opportun de maintenir le rythme mensuel des réunions, ou si, au contraire les réunions peuvent être espacées.
- Ils évoquent par ailleurs l'idée d'élaborer un document type de présentation regroupant les paramètres essentiels, qui serait mis à jour régulièrement. Ce document permettrait de comparer les données, d'en suivre l'évolution, et de faire une synthèse qui servirait de base à une analyse politique. Le document en question pourrait être mis au point par un groupe de travail ad hoc réunissant des membres de la Commission et des représentants du Ministère des Finances.

*

Les membres de la Commission décident de convoquer les deux réunions suivantes :

- Le mardi 7 septembre 2010 à 9h avec l'ordre du jour suivant:

Fonds de Stabilité Financière au Luxembourg: Résolution de défaillances bancaires et garantie des dépôts bancaires

- Entrevue avec les représentants de la Banque Centrale du Luxembourg

- Le mardi 14 septembre 2010 à 9h avec l'ordre du jour suivant:

COM (2010) 289: Proposition de REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation de crédit
SEC (2010) 678 DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION
SEC (2010) 679 RÉSUMÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT

- Désignation d'un rapporteur
- Examen du document

COM (2010) 331: Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant, en ce qui concerne la durée d'application du taux normal minimal, la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée

- Désignation d'un rapporteur
- Examen du document

Luxembourg, le 19 juillet 2010

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

Le Président de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

- Annexe 1: Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 juin 2010
- Annexe 2: Situation budgétaire au 31 juin 2010
- Annexe 3: Graphiques "Besoin de financement"
- Annexe 4: Exposé sur les finances publiques – STATEC
- Annexe 5: Page 100 de la Note de conjoncture n°1-10
- Annexe 6: Présentation Banque Centrale du Luxembourg

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 JUIN 2010

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.06			Budget	Compte	Compte	Variation 09/10	
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	2 548,9	2457,4	2442,0	4 344	4 663	4 618	91,4	3,6
1. Collectivités [1]	795,6	710,9	665,4	1 200	1 417	1 368	84,7	10,6
2. Assiette [1]	249,1	221,0	186,0	450	479	400	28,1	11,3
3. Salaires et traitements	1 096,7	1053,3	1125,7	2 055	1 996	2 124	43,4	4,0
4. Impôt de solidarité	50,8	45,8	46,1	114	122	122	5,0	9,9
5. Revenus de capitaux	171,4	196,1	199,6	200	261	250	-24,7	-14,4
6. Fortune [2]	90,4	99,9	93,0	150	211	169	-9,5	-10,5
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	20,7	41,8	44,9	60	55	72	-21,1	-101,6
8. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	40,7	58,1	51,2	55	58	51	-17,4	-42,6
9. Jeux de casino (recettes brutes)	9,8	9,8	9,3	22	24	23	0,0	0,0
10. Contributions directes - autres	23,5	20,7	20,9	38	40	39	2,8	11,9
II. Douanes & accises	604,3	599,0	654,1	1 218	1 255	1 295	5,2	0,9
11. Recettes UEBL brutes	457,4	450,6	500,2	965	954	1 005	6,8	1,5
Versements nets à la Belgique effectués
Versements nets à la Belgique à effectuer	25	-3	14
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	457,4	450,6	500,2	940	957	991	6,8	1,5
12. Droits d'accises sur huiles minérales	67,2	60,3	67,6	130	127	134	7,0	10,4
13. Droits d'accises sur cigarettes	33,9	30,1	32,0	60	65	64	3,8	11,1
14. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	34,4	40,8	44,6	68	72	74	-6,4	-18,7
15. Douanes & accises - autres	11,4	17,3	9,6	20	33	18	-5,9	-51,8
III. Enregistrement & domaines	1 678,9	1 465,1	1 821,4	3 121	3 106	3 424	213,8	12,7
16. Droits d'enregistrement	48,7	46,8	125,8	100	106	223	1,9	3,9
17. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [3]	1 280,3	1 129,0	1 296,9	2 326	2 364	2 408	151,2	11,8
18. Taxe d'abonnement [4]	286,8	215,3	321,3	550	479	616	71,5	24,9
19. Taxe sur les assurances	21,6	23,0	22,3	33	38	37	-1,3	-6,2
20. Enregistrement & domaines - autres	41,4	51,0	55,1	113	118	140	-9,5	-23,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	4 832,0	4521,5	4917,5	8 683	9 023	9 338	310,5	6,4
IV. Trésorerie de l'Etat	235,7	141,5	147,3	187	308	277	94,3	40,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	5 067,7	4663,0	5064,8	8 870	9 331	9 615	404,7	8,0
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	296,9	296,7	293,0	500	590	578	0,2	0,1

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à

[4] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

20
10



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

2.

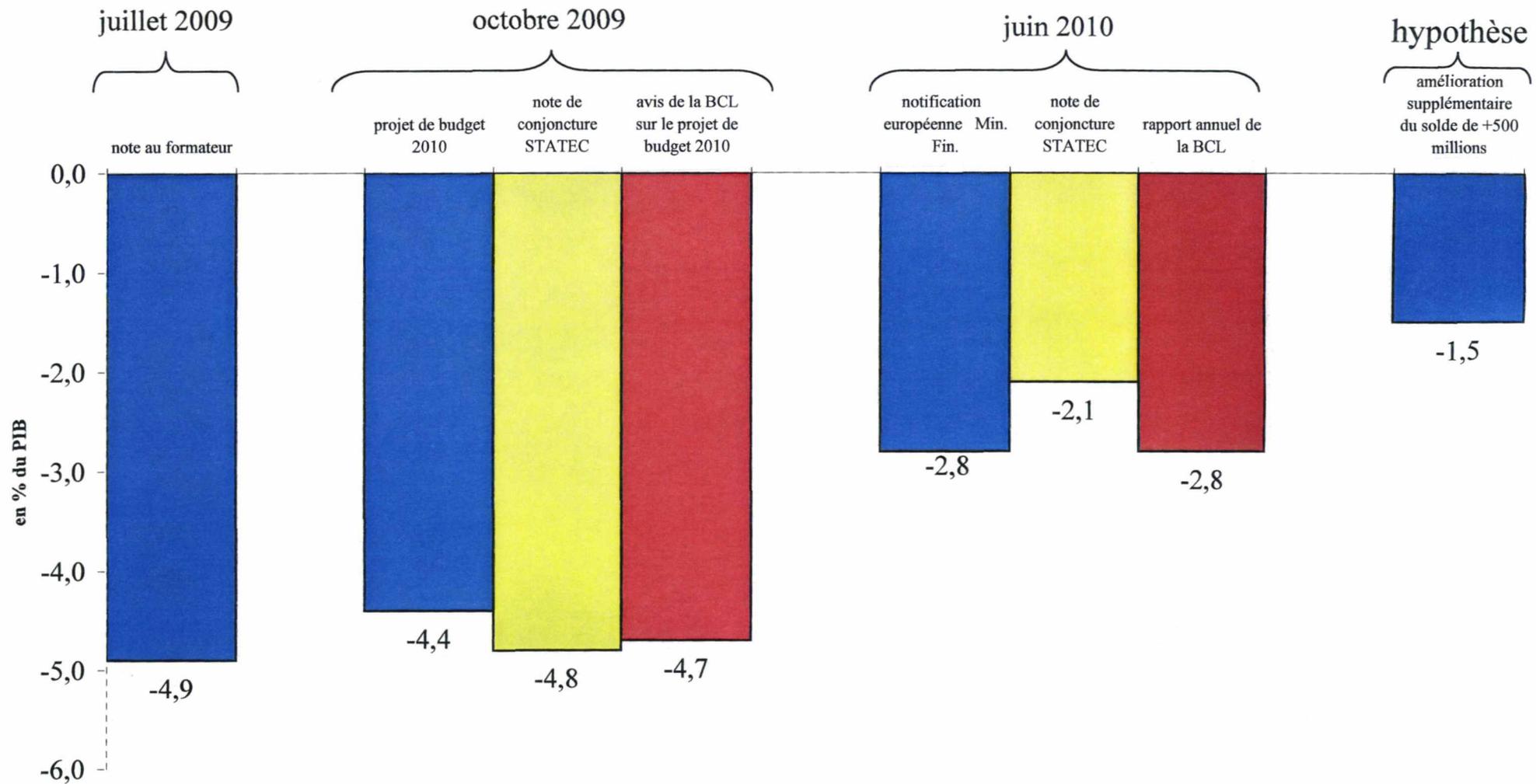
Budget de l'Etat* pour 2010
Compte au 30.06.xx

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

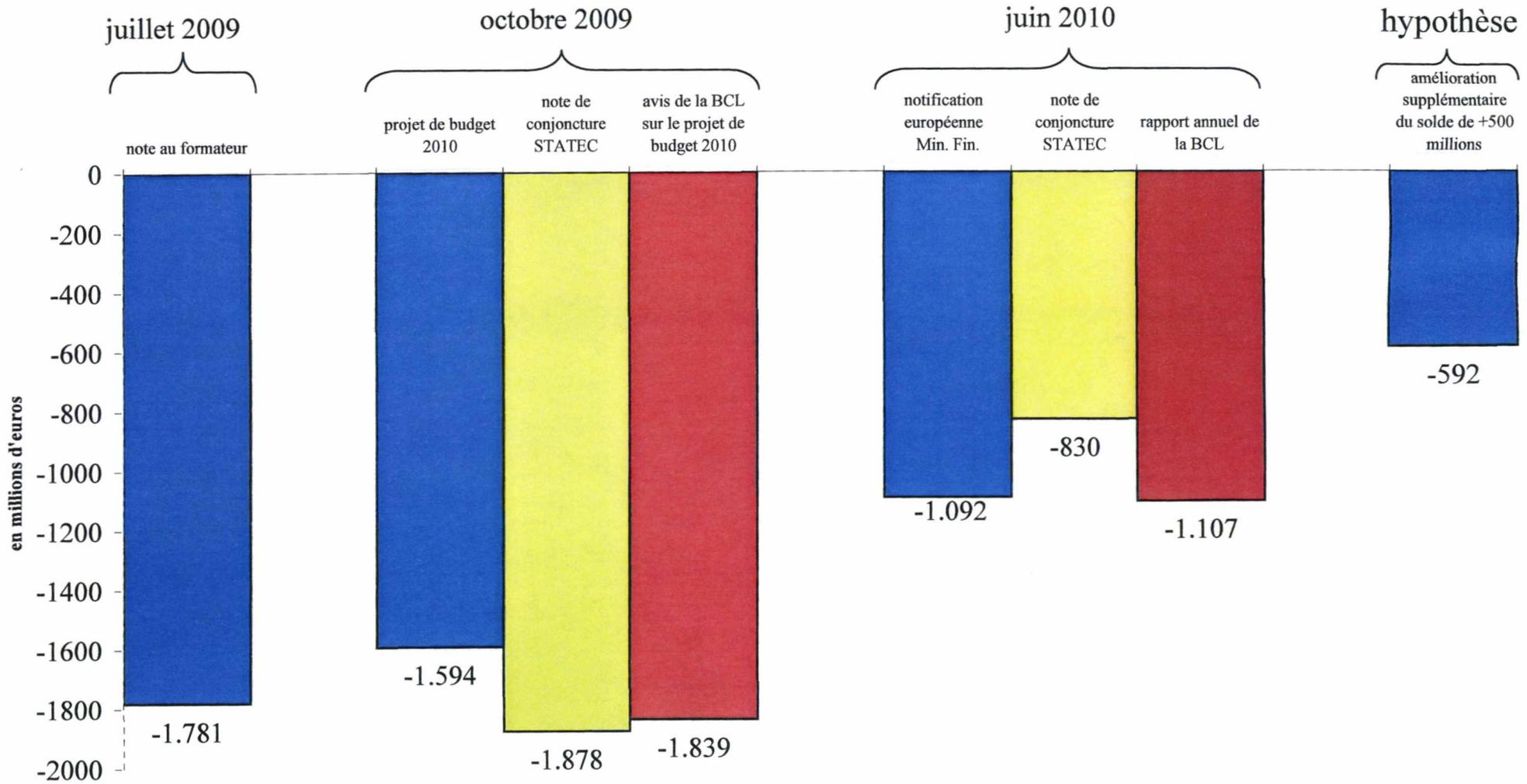
	Situation au 30.06					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget courant						
Recettes	3.211,2	4.083,1	4.369,4	4.526,4	4.318,1	4.741,6
Dépenses	3.423,9	3.385,5	3.671,9	4.327,8	4.575,1	4.674,0
Excédents	-212,7	697,6	697,5	198,6	-257,0	67,6
Budget en capital						
Recettes	26,6	40,8	34,0	51,1	44,3	30,3
Dépenses	305,2	291,0	347,6	391,8	392,0	522,4
Excédents	-278,6	-250,2	-313,6	-340,8	-347,6	-492,1
Budget total						
Recettes	3.237,8	4.124,0	4.403,5	4.577,5	4.362,4	4.771,9
Dépenses	3.729,1	3.676,5	4.019,6	4.719,6	4.967,0	5.196,3
Excédents	-491,3	447,5	383,9	-142,2	-604,6	-424,4

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

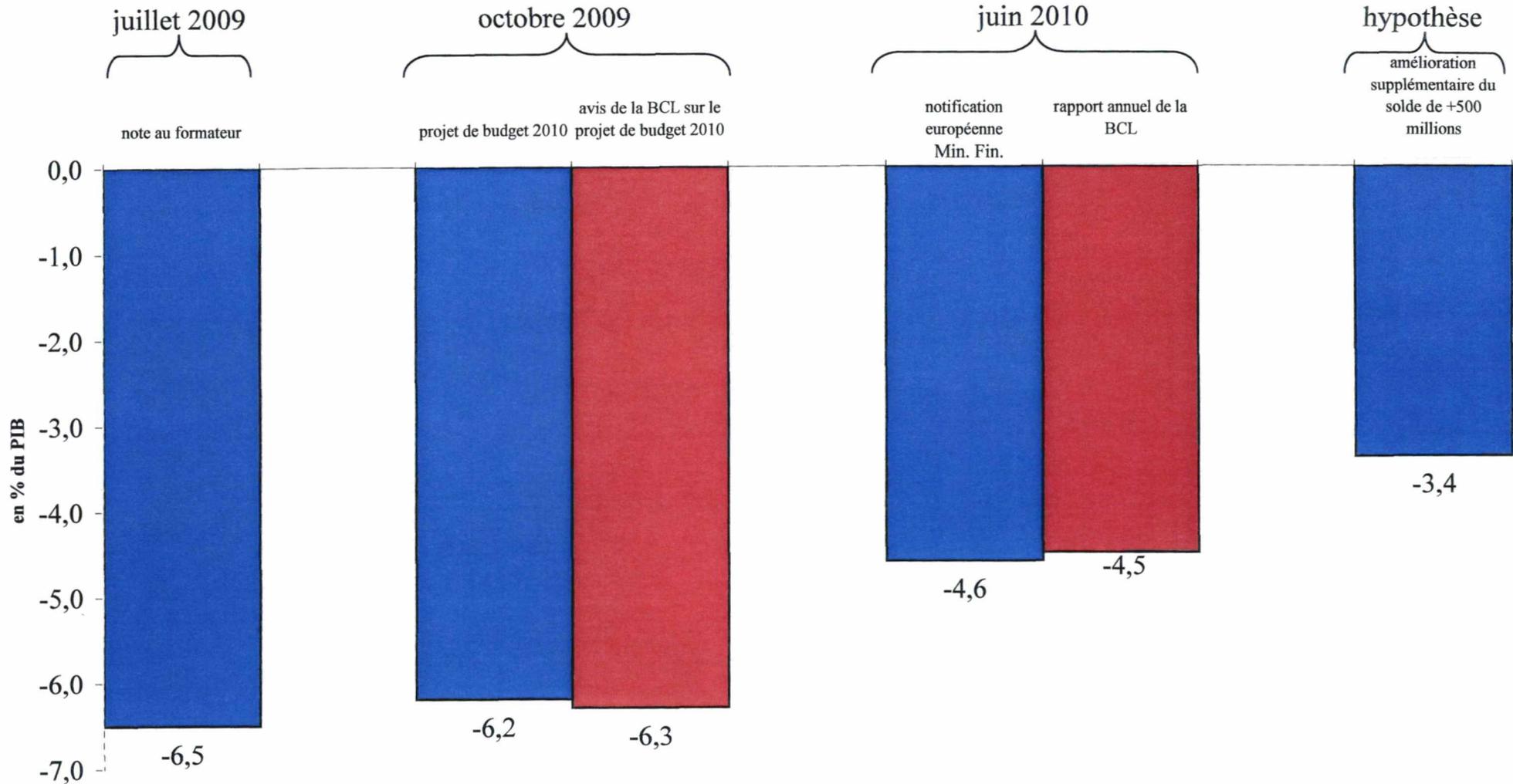
Besoin de financement de l'administration publique (exercice budgétaire 2010)



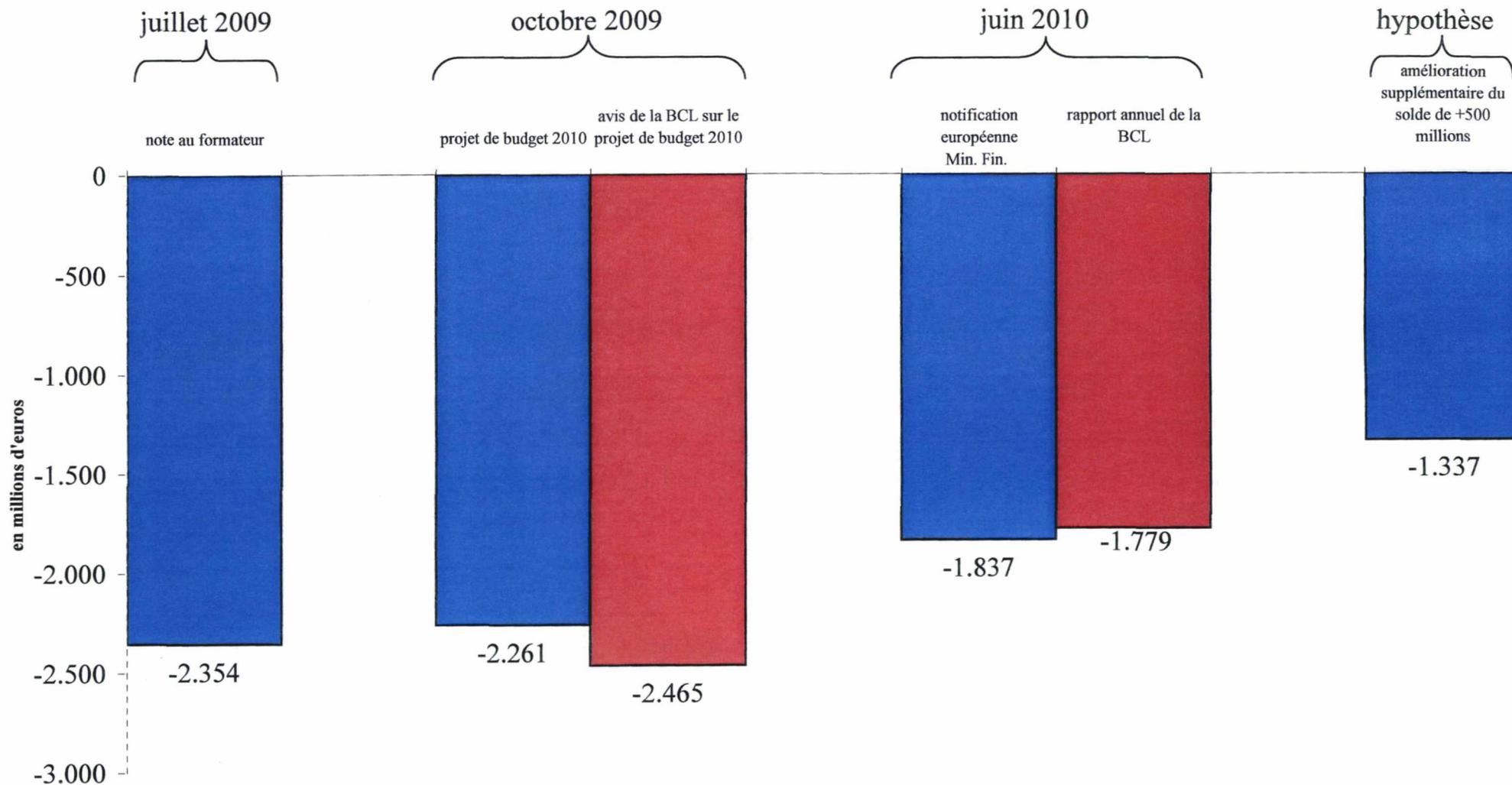
Besoin de financement de l'administration publique (exercice budgétaire 2010)



Besoin de financement de l'administration centrale (exercice budgétaire 2010)



Besoin de financement de l'administration centrale (exercice budgétaire 2010)





EXPOSÉ SUR LES FINANCES PUBLIQUES

STATEC

Chambre des Députés, 16 juillet 2010

Points abordés



1. L'élaboration des statistiques en matière de finances publiques
2. L'élaboration des prévisions en matière de finances publiques
3. Les dernières prévisions du STATEC
4. Evolution mensuelle des recettes en 2010



- Différentes sources d'information
 - Budget de l'Etat
 - Programme de stabilité et de croissance (PSC)
 - Notification pour déficits excessifs (NDE)
 - Données mensuelles SDDS ("Special data dissemination standard", FMI)
- Différences méthodologiques
 - Délimitation (secteurs, institutions)
 - Enregistrement statistique
- Le SEC 95 (Système européen de comptes)
 - Assurer la comparabilité à travers les pays des statistiques sur les finances publiques
 - Règlement communautaire no. 479/2009 du 25 mai 2009

} cf. prochain slide



• Délimitation du secteur public

- Budget de l'Etat = Ministères et Administrations, yc Fonds Spéciaux; *hors* Communes, Syndicats, Sécu....
- Notif. déficits exc. = Etat central (Budget) + Communes/syndicats + Fonds Spéciaux + Etablissements publics + Sécurité Sociale
- SDDS = Etat central

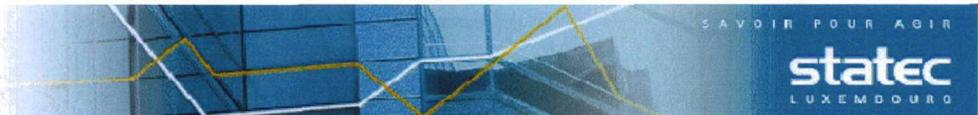
• Enregistrement statistique

Budget	Notif. déf. exc.	SDDS
- Dotations aux Fonds	- Dépenses des Fonds	- Dépenses des Fonds
- Caisse	- Accrual *	- Caisse
- Avec opér. financières	- Hors op. fin.	- Hors op. fin.

* Enregistrement des recettes au moment du fait économique générateur



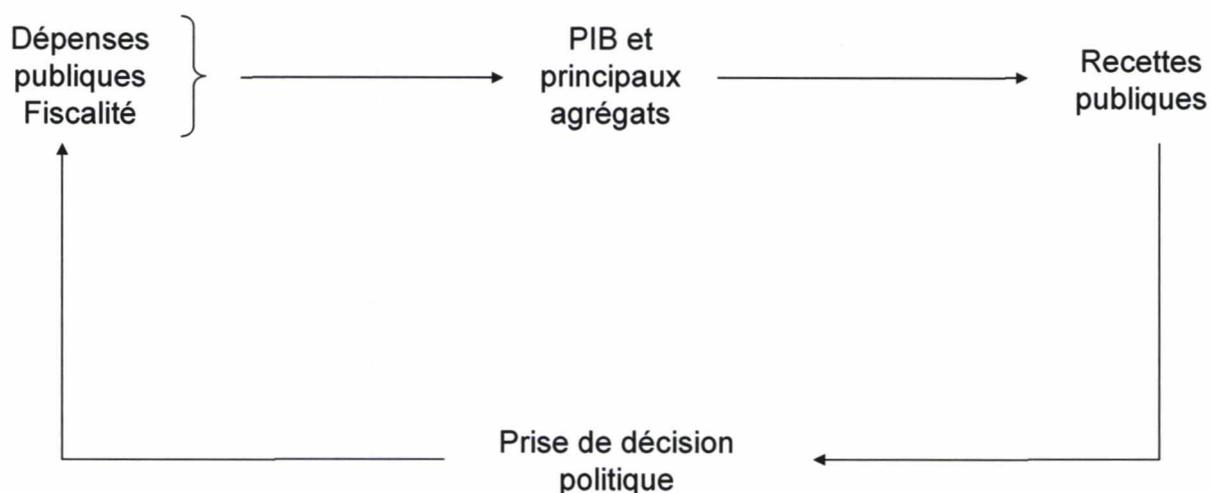
- La division des responsabilités en matière d'élaboration des notifications pour déficit excessif:
 - Année courante (2010): IGF
 - Années passées (2009 et antérieures): STATEC
- Les administrations fiscales, l'IGF, l'IGSS, les établissements publics, le Min. de l'Intérieur, etc... livrent au STATEC toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de la Notification pour déficit excessif
- Le STATEC assure le respect de la méthodologie du SEC 95 appliquée à la Notification pour déficit excessif
- Deux notifications: 1^{er} avril et 1^{er} octobre
 - NB: mise à jour exceptionnelle de la NDE du 1^{er} avril en juin 2010



- La division de travail en matière d'élaboration de **prévisions budgétaires** (Budget de l'Etat, Programmes de stabilité et de croissance)
 - STATEC: livraison d'une prévision macro-économique
 - ceci après avoir pris connaissance des principales orientations en matière de dépenses publiques
 - élaboration d'un ou de plusieurs scénarios de risque
 - MINFIN/IGF: prévisions en matière de recettes, dépenses et de soldes publics



- Le STATEC publie des prévisions macro-économiques deux fois par an dans ses **Notes de Conjoncture**
- L'établissement de prévisions sur les finances publiques fait partie intégrante de l'exercice de prévision du STATEC:

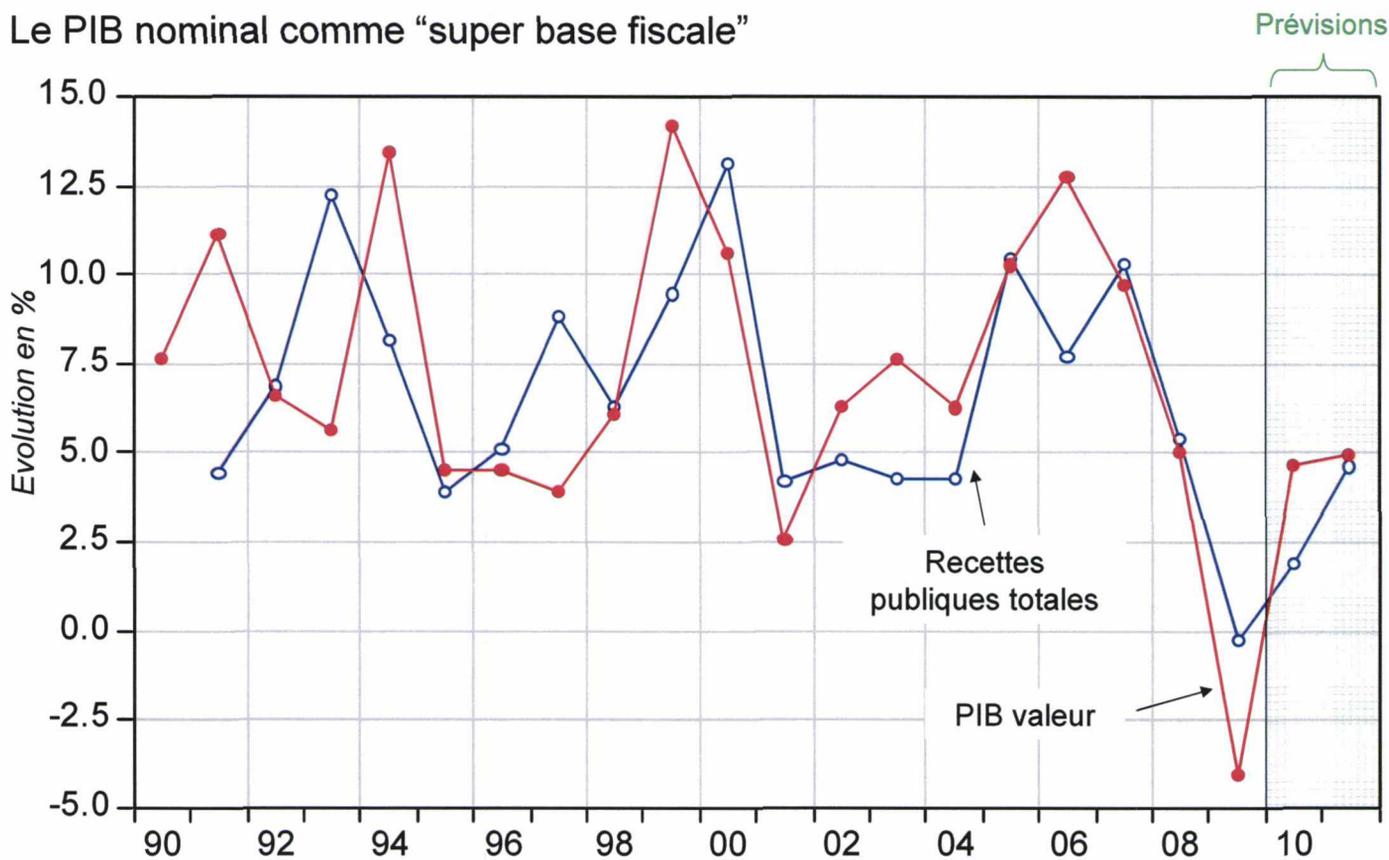




- Hypothèses sous-jacentes aux prévisions du STATEC
 - les **dépenses publiques** sont fixées d'après le Budget, le PSC ou en accord avec toute autre source d'information quantifiable relative à la politique économique (Déclaration sur l'état de la Nation, mesures de la Tripartite, etc...)
 - des modifications (motivées, cf. [slide](#)) sont éventuellement entreprises par le STATEC (investissement public, masse salariale)
 - les **recettes** sont estimées par les équations de Modux
 - des ajustements sont éventuellement entrepris (jugement d'expert, données statistiques mensuelles observées)
- Méthodologie
 - Utilisation du modèle économétrique du STATEC, Modux (cf. Cahier de variantes Modux, Cahier économique no. 104, sept. 2007)



Le PIB nominal comme “super base fiscale”



Les prévisions



Les prévisions telles que publiées
dans la NDC 1-10

Prévisions

	2009		2010		2011		
	NDC 2-09	NDC 1-10	NDC 2-09	NDC 1-10	NDC 2-09	NDC 1-10	
Hypothèses	PIB ze	-4.0	-4.0	0.9	1.0	1.7	1.5
	Dem. étr.*	-8.6	-8.3	2.1	3.7	4.2	4.8
	Eurostoxx	-25.7	-24.1	9.6	8.8	6.9	6.9
	Dép. publ.	9.5	9.4	6.0	5.2	2.2	3.7
Résultats	PIB Lux.	-3.9	-3.4	2.1	3.0	2.8	3.0
	Emploi	1.2	1.1	-0.6	0.6	0.9	1.1
	Tx chô m.	5.7	5.7	6.7	6.0	7.1	6.3
	IPCN	0.4	0.4	1.8	2.1	1.6	1.6
	Salaires	0.7	1.7	2.5	2.9	2.2	2.0

* moyenne biens + services non financiers

Les prévisions



Les prévisions telles que publiées dans la NDC 1-10: finances publiques

Tableau 6: Compte simplifié des recettes et dépenses de l'Etat

	1990-2009	2008	2009	2010	2011
<i>Recettes et dépenses publiques</i>					
Total des dépenses	...	14 628	15 997	16 830	17 450
Consommation intermédiaire	...	1 276	1 347	1 437	1 522
Formation de capital	...	1 276	1 346	1 353	1 365
Rémunération des salariés	...	2 805	2 989	3 117	3 218
Prestations sociales	...	7 108	7 809	8 121	8 368
Autres dépenses	...	2 162	2 507	2 802	2 976
Total des recettes	...	15 762	15 720	16 019	16 761
Impôts sur la production et les importations	...	4 634	4 492	4 463	4 618
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	...	5 269	5 258	5 376	5 734
Cotisations sociales	...	4 292	4 576	4 694	4 833
Autres recettes	...	1 566	1 394	1 487	1 576
Capacité/besoin de financement	...	1 134	- 278	- 811	- 689
					<i>Évolution en %</i>
Total des dépenses	7.6	7.8	9.4	5.2	3.7
Consommation intermédiaire	8.2	15.1	5.5	6.7	5.9
Formation de capital	6.3	3.0	5.5	0.5	0.9
Rémunération des salariés	6.4	5.7	6.5	4.3	3.3
Prestations sociales	8.4	9.5	9.9	4.0	3.0
Autres dépenses	7.3	4.3	16.0	11.7	6.2
Total des recettes	6.8	5.6	-0.3	1.9	4.6
Impôts sur la production et les importations	7.8	-0.4	-3.1	-0.7	3.5
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6.7	7.8	-0.2	2.3	6.7
Cotisations sociales	7.6	7.3	6.6	2.6	3.0
Autres recettes	3.4	13.5	-11.0	6.7	6.0
					<i>En % du PIB</i>
Total des dépenses	40.0	37.2	42.4	42.6	42.1
Consommation intermédiaire	3.2	3.2	3.6	3.6	3.7
Formation de capital	4.1	3.2	3.6	3.4	3.3
Rémunération des salariés	8.1	7.1	7.9	7.9	7.8
Prestations sociales	18.3	18.1	20.7	20.5	20.2
Autres dépenses	6.2	5.5	6.6	7.1	7.2
Total des recettes	42.3	40.1	41.6	40.5	40.4
Impôts sur la production et les importations	12.0	11.8	11.9	11.3	11.1
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	14.4	13.4	13.9	13.6	13.8
Cotisations sociales	11.2	10.9	12.1	11.9	11.7
Autres recettes	4.5	4.0	3.7	3.8	3.8
Capacité/besoin de financement	2.3	2.9	-0.7	-2.1	-1.7

Source: STATEC (1990-2009: données observées; 2010-2011: prévisions STATEC, juin 2010)



Comparaison des hypothèses en matière de dépenses publiques

		2010	2011
Dépenses publiques totales (évol. %)	NDC 1-10	5.2	3.7
	Notif. juin	7.4	...
	BCL	5.6	5.2
dont: FBCF (mio EUR)	NDC 1-10	1 353	1 365
	Notif. juin	1 620	
	BCL	1 376	1 394
dont: autres dépenses (mio EUR)	NDC 1-10	15 477	16 085
	Notif. juin	15 555	...
	BCL	15 531	16 396

Les prévisions



Comparaison NDC 1-10, Notification pour déficit excessif de juin et BCL:

		2010	2011
Solde (% PIB)	NDC 1-10	-2.1	-1.7
	Notif. juin	-2.8	...
	BCL	-2.8	-3.3

Les prévisions



Recettes et Dépenses des administrations publiques

2010

Différences:

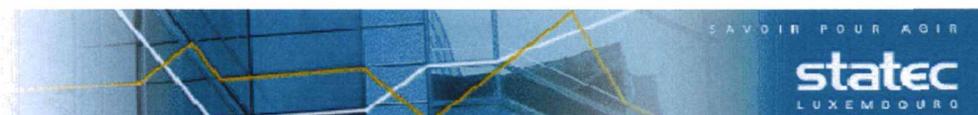
Notif. juin - NDC 1-10

Différence entre estimation Notification pour déficit excessif et STATEC (Modux, NDC 1-10)

Dépenses		345
P.2	Consommation intermédiaire	12
P.5	Formation de capital	267
D.1	Rémunération des salariés	74
D.29	Autres impôts sur la production	1
D.3	Subventions à payer	-7
D.4	Revenus de la propriété	-9
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	35
D.631	Prestations sociales en nature	-2
D.7	Autres transferts courants	-4
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0
D.9	Transferts en capital à payer	5
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-27
Recettes		63
P.11	Production marchande	-7
P.12	Production pour usage final propre	0
P.131	Paievements au titre de l'autre production non marchande	5
D.2	Impôts sur la production et les importations	10
D.39	Autres subventions sur la production à recevoir	0
D.4	Revenus de la propriété	144
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	-70
D.61	Cotisations sociales	-19
D.7	Autres transferts courants	0
D.9	Transferts en capital à recevoir	0
B.9	Capacité/besoin de financement	-282
	Idem, en % du PIB	-0.7

aux erreurs d'arrondi près

Source: STATEC



• Divergences NDC 1-10 et PSC de janvier 2010

Solde public (% du PIB)	2009	2010	2011
PSC (jan. 2010)	-1.1	-3.9	-5.0
NDC 1-10 (juin 2010)	-0.7	-2.1	-1.7

• Raisons pour les divergences (2010)

- amélioration relative à 2009 (NDE avril 2010) → +0.4 point de % (ppt)
- situation conjoncturelle (croissance PIB) → +0.4 ppt
- hypothèses masse salariale et investissement → +0.75 ppt
- total: $0.4 + 0.4 + 0.75 = 1.55$
- à comparer à l'amélioration projetée: $1.8 = -2.1 - (-3.9)$

• NB: PSC → “à politique inchangée”

Prévisions NDC 1-10 → intégration des mesures

Les prévisions

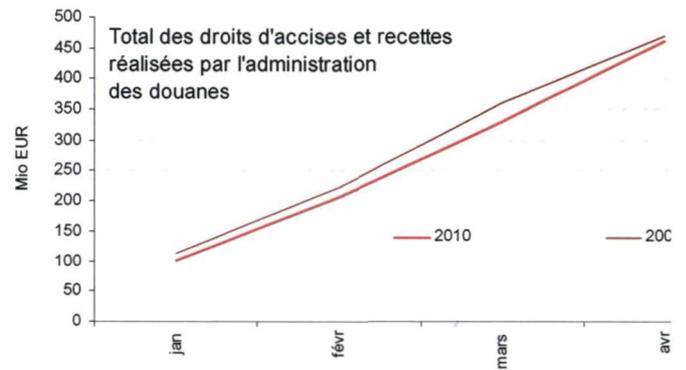
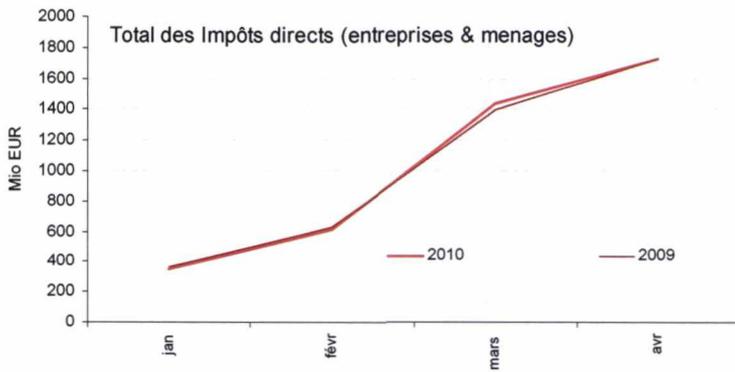
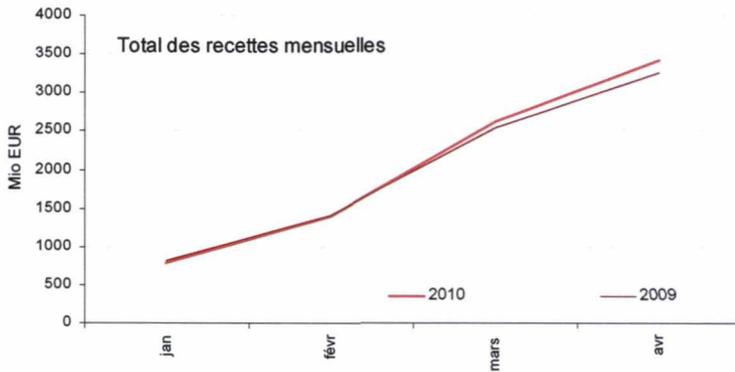


Récapitulatif des mesures annoncées lors de la déclaration de l'état de la Nation

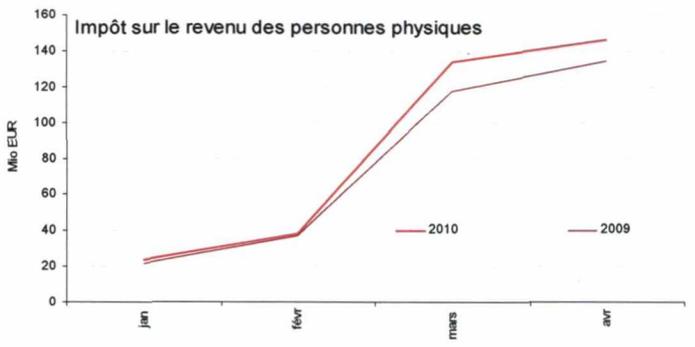
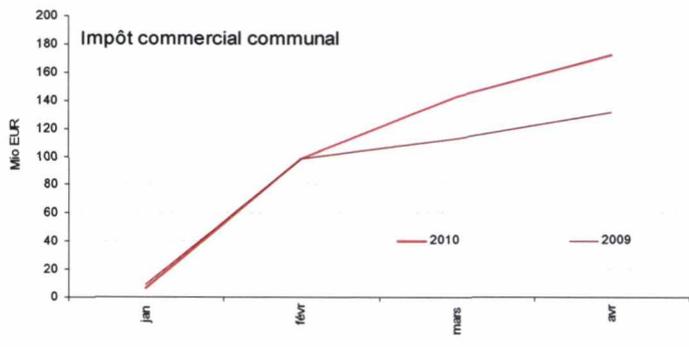
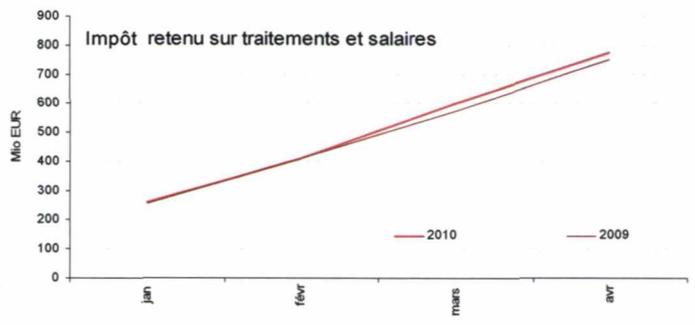
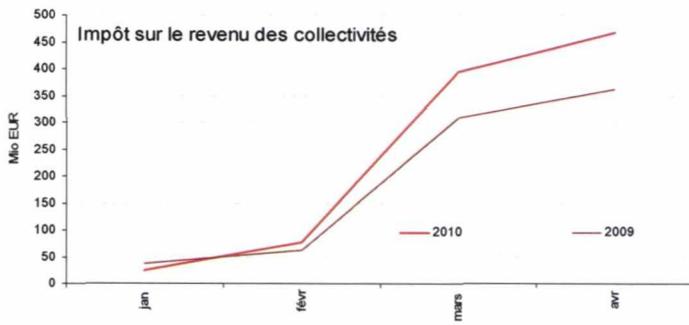
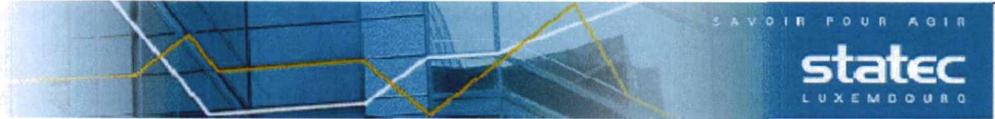
Descriptif des mesures	Montants respectifs (si connus)		Agrégat des recettes/dépenses publiques concerné	Total de l'agrégat en question	
	2011	2012		2011	2012
<i>mio EUR</i>					
<i>Mesures concernant les dépenses</i>					
Baisser frais experts, études	-10.0	-10.5	Consommation intermédiaire	-20	-21
Baisser frais de bureau et de voyage	-10.0	-10.0	id.		
Limiter nombre d'embauchages	-8.5	-8.6	Masse salariale	-9	-9
Pas de hausse du point indiciaire	Non déterminé		id.		
Limiter les investissements de l'état central	Maintenir niveau 2009		Investissement public
Différer l'ajustement des rentes et pensions	-40.0	0.0	Transferts sociaux en espèces	-86	-47
Baisser les allocations de famille	-44.1	-44.1	id.		
Postposer obtention forfait d'éduc. (60 --> 65 ans)	-1.5	-3.1	id.		
Baisser subventions en capital aux entreprises	-4.0	-4.0	Transferts en capital	-4	-4
<i>Mesures concernant les recettes</i>					
Non-adaptation des barèmes fiscaux des ménages	Non déterminé		Impôts directs payés par les ménages		
Nouvelle tranche maximale 38 -> 39%	40.0	40.0	id.		
Hausse de l'impôt de solidarité, ménages	40.0	40.0	id.	210	210
Retenue de crise sur tous les revenus (salaires, loyers, dividendes, etc.)	80.0	80.0	id.		
Réduction de l'abattement pour frais de déplacement	50.0	50.0	id.		
Améliorer la bonif. d'impôts pour investissements	Pas d'info.		Impôts directs payés par les entreprises		
Disp. fiscales pour une util. plus rationnelle de l'énergie	Pas d'info.		id.		
Hausse impôt de solidarité, entreprises	12.0	12.0	id.	12	12
Limiter déductibilité fiscale "golden handshakes"	Pas d'info.		id.		
Imposition SOPARFI	Pas d'info.		id.		
Abolir bonification d'intérêts (logement, ménages)	1.0	4.0	Transferts aux ménages	71	74
Frais d'acte notarié première acquisition	70.0	70.0	Impôts indirects		
Abol. taxe d'abo. sur "exchange traded funds"	Pas d'info.		id.
Taux de cot. unique assurance accidents	Pas d'info.		Cotisations sociales
Total des mesures (recettes - dépenses)				411	376

Source: Déclaration sur l'état de la Nation (<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/etat-nation/index.html>)

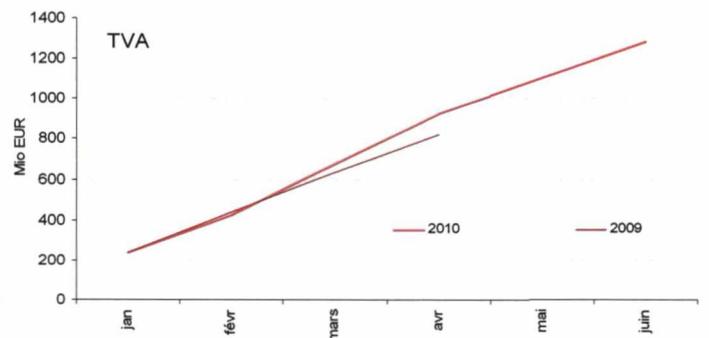
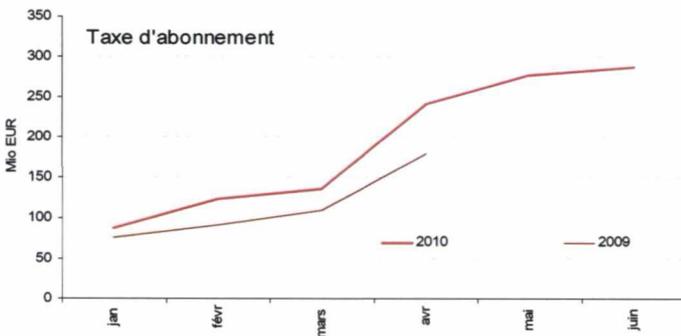
Recettes mensuelles

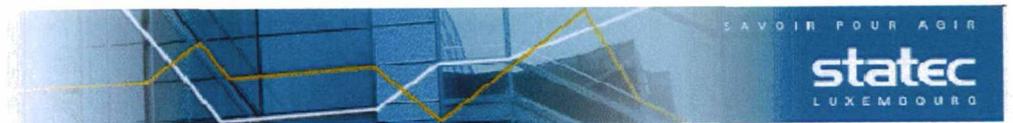


Recettes mensuelles



Recettes mensuelles

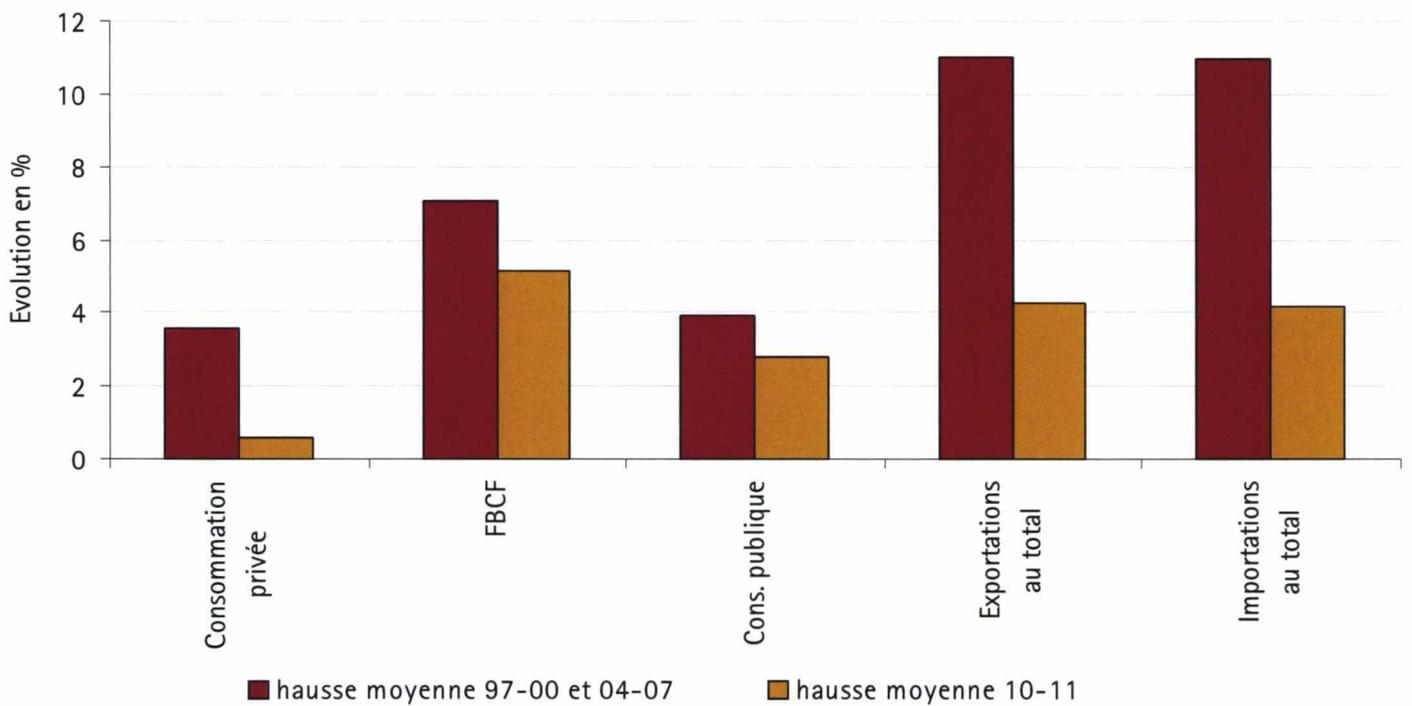




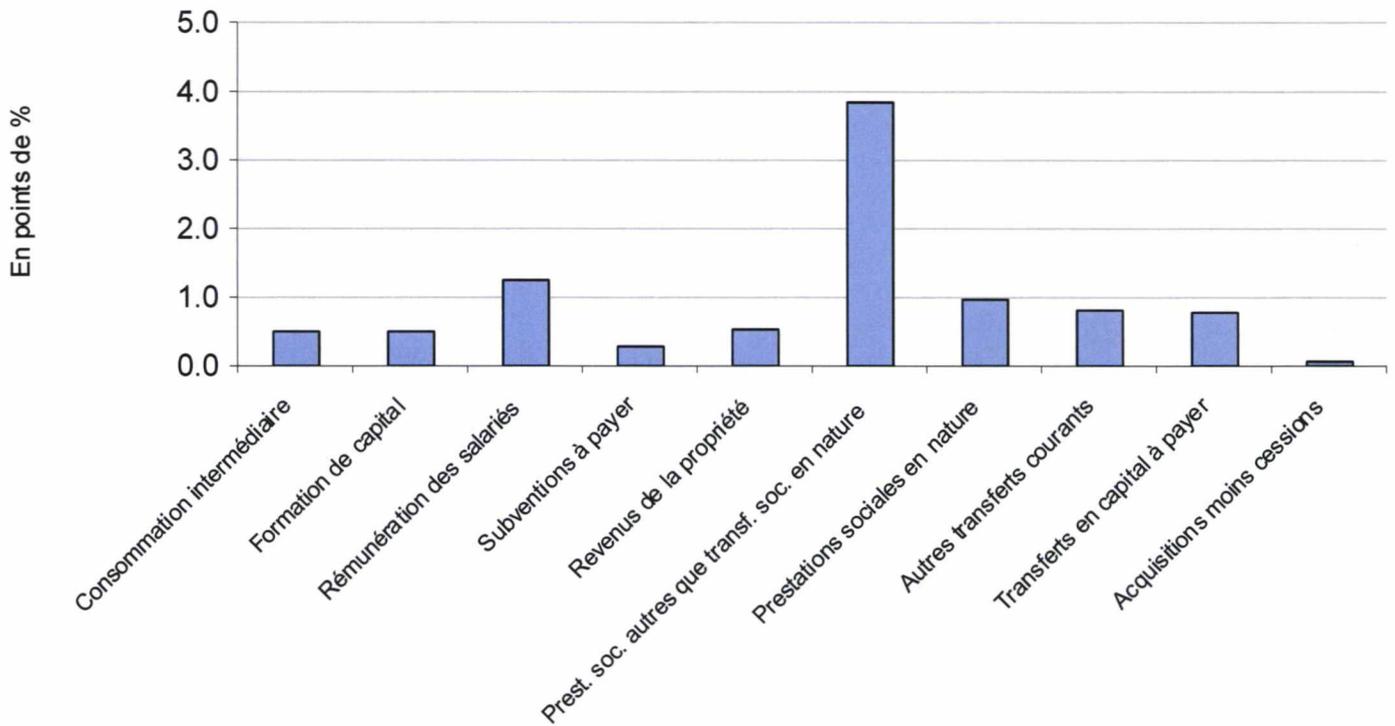
Merci beaucoup pour votre attention

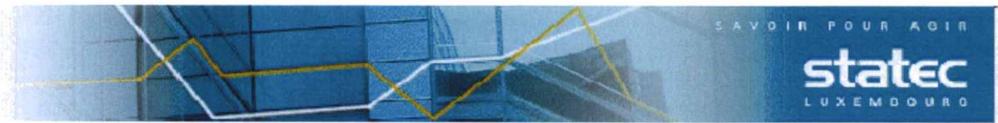
Question?

Une reprise peu dynamique

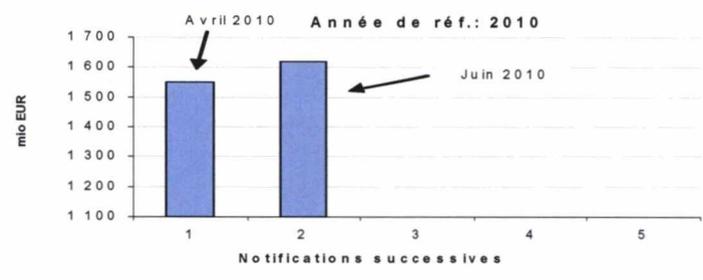
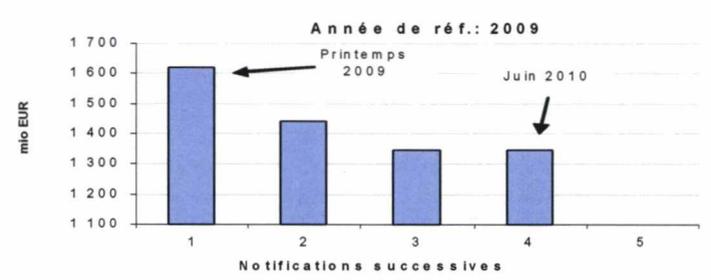
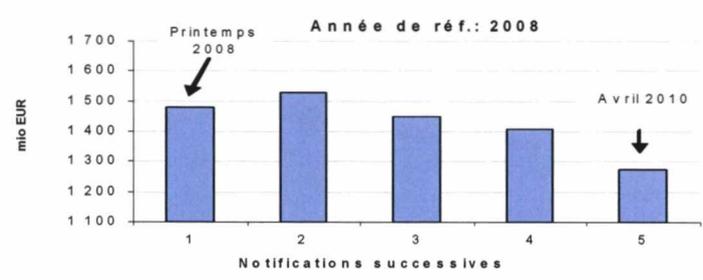
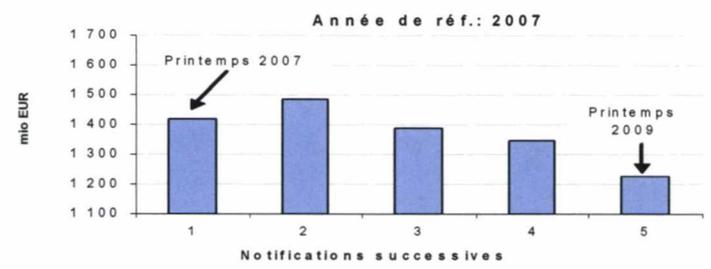
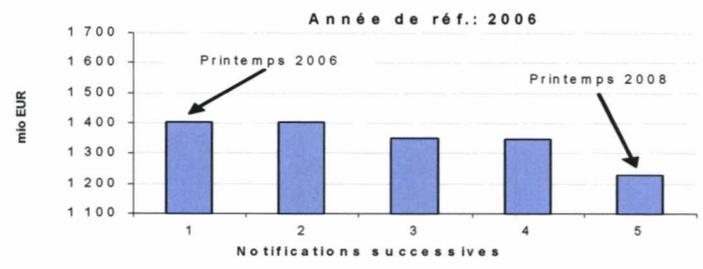


Les contributions à la croissance des dépenses publiques de 9.4% en 2009





Révisions des dépenses d'investissement de l'Etat



8. Prévisions économiques 2010-2011

Ces réflexions font abstraction de l'impact que pourrait avoir la dépréciation de l'euro sur les flux de capitaux, notamment en relation avec la place financière. Une forte dépréciation pourrait diminuer l'attrait général de détenir des avoirs dans la zone euro et/ou dans la monnaie commune, ce qui pourrait être préjudiciable pour l'investissement en portefeuille des étrangers au Luxembourg. Mais, comme bien d'autres, ce canal est extrêmement difficile à quantifier.

La dépréciation de l'EUR pourrait donc, de façon grossière, compenser la perte - hypothétique - suite à la baisse des marchés boursiers induite par la perte de confiance liée à la crise des dettes souveraines, telle que le STATEC l'a admise ci-avant dans son scénario de risque.

Une consolidation budgétaire accélérée en Europe

Comme indiqué dans l'introduction, les prévisions de printemps de la Commission européenne et de l'OCDE n'intègrent que très imparfaitement les mesures récentes de consolidation budgétaire annoncées un peu partout. Seuls les plans de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal devraient y figurer, car remontant à plus loin. Or si des mesures sont annoncées et prises rapidement - tout en se rapportant à 2011 - il risque d'y avoir un impact de freinage sur la conjoncture européenne. Ce risque est explicitement mis en avant par la Commission européenne: *"The ending of stimulus measures in the course of 2010 and 2011 and the start of the fiscal consolidation phase (and more generally exit strategies, including on the monetary side), could weigh more on domestic demand than anticipated at present"*¹.

D'autre part, l'OCDE relève que des mesures d'économie plus strictes ne devraient pas nécessairement déprimer significativement la croissance, car les agents, lors de la phase d'expansion des dépenses, n'étaient pas "dupes" et avaient augmenté leurs taux d'épargne en prévision (de la hausse future anticipée des impôts). La baisse des dépenses publiques pourrait donc être accompagnée par une baisse du taux d'épargne des ménages, hypothèse que l'OCDE voit confirmée partiellement par l'expérience du passé²:

"Traditionally, fiscal consolidation is considered to have a negative impact on economic activity as reducing government spending or raising taxes, and associated multiplier effects, weigh on aggregate demand. However, the private sector's response to government action might be such that it offsets, at least partially, the contractionary impact. [...] Consolidation may lead to lower interest rates as it reduces the burdening of capital markets with government securities and might

stabilise or reduce inflationary expectations. In this context, if private agents anticipate that a tax increase or public spending cuts will take place in the future, they may already have adjusted their spending behaviour before the implementation of the tax increases and spending cuts, as their permanent income has been cut. In such cases, the implementation of the fiscal measures would have no effect on aggregate demand."

Ceci étant dit, les plans d'économies annoncés jusqu'à fin mai sont pour l'essentiel prévus d'être mis en oeuvre en 2011 et au-delà. A court terme, l'impact sur l'économie réelle de la zone euro devrait rester limité. Au sujet de cette dernière, il importe de relever que l'OCDE, dans ses prévisions récentes, est légèrement plus favorable que la Commission européenne (+1.2% en 2010 contre +1.0%; +1.8% en 2011 contre 1.5%) alors que le STATEC base ses prévisions traditionnellement sur celles de la Commission européenne. Si les prévisions de l'OCDE s'avéraient plus correctes, une surprise à la hausse pourrait se confirmer (un demi-pourcent de croissance ne serait pas négligeable dans la configuration conjoncturelle actuelle).

Tout ceci pour dire que les risques baissiers des plans d'économie des différents pays européens (connus à ce jour) sont réels mais probablement de faible ampleur et peu susceptibles d'avorter, du moins à court terme, la reprise enclenchée (aussi faible qu'elle soit)³.

Tableau A: Simulation des scénarii de risque

Impact sur*	Ecart relatif en % en 2011 (par rapport au scénario de base)		
	Baisse de l'indice boursier européen **	+1% de croissance dans la zone, sans impact sur les marchés financiers ***	+1% de croissance dans la zone, avec impact sur les marchés financiers ***
PIB vol.	-1.5	2.0	3.6
Emploi intérieur	-0.4	0.8	1.2
Taux de chômage (% de la pop. active)	0.1	-0.3	-0.4
Prix à la consommation (niveau)	-0.1	0.1	0.2
Coût salarial moyen	-0.3	0.3	0.6
Solde des finances publiques (% du PIB)	-0.8	0.9	1.1

Source: STATEC

* Ecart en niveau, en 2011, en % (ou en point de %) par rapport au scénario de base

** Baisse de l'indice boursier européen de 18% en 2011 par rapport au scénario de base

*** Il s'agit d'un choc (illustratif) entrepris sur le taux de croissance du PIB vol. de la zone euro; la croissance ne serait donc pas de 1.0% en 2010 mais de 2% et de 2.5% en 2011, au lieu de 1.5%. Le scénario n'est pas censé représenter un risque réel précis mais uniquement donner des ordres de grandeur illustratifs.

¹ Cette remarque date d'avant l'aggravation de la crise.

² Perspectives économiques no. 87, juin 2010.

³ A l'heure actuelle, qui plus est, peu d'informations sur les plans annoncés dans les différents pays sont disponibles et potentiellement utilisables dans le cadre de la prévision.



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
EUROSYSTEME

Commission des Finances et du Budget 16 juillet 2010



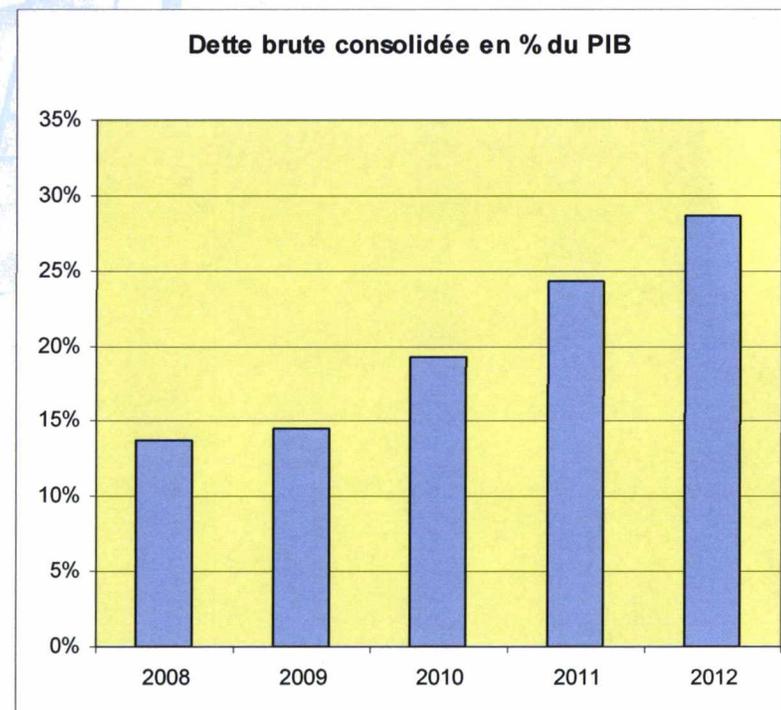
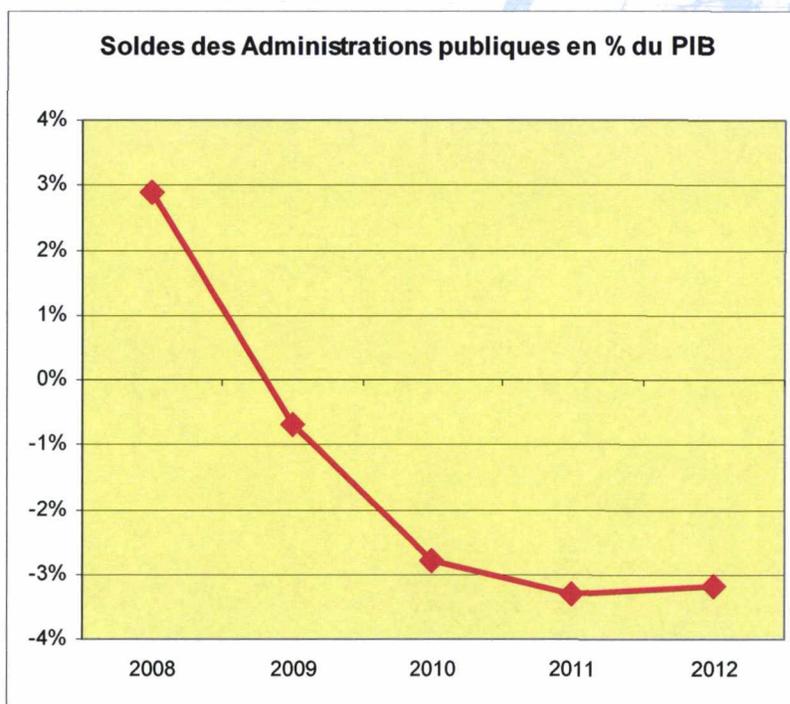
Amesel

Vue d'ensemble

1. Elaboration des projections budgétaires de la BCL
2. Les principaux obstacles aux projections
 - *Importantes révisions des données de base*
 - *Evolution intra-annuelle des recettes*
 - *Evolution intra-annuelle des dépenses des fonds spéciaux*
3. Instance veillant à un « monitoring » indépendant: c'est le moment opportun

1. Elaboration des projections budgétaires de la BCL

Projections de juin 2010 de la BCL



1. Elaboration des projections budgétaires de la BCL

1. Intégration des projections macroéconomiques compilées au sein de la BCL

(dans le cadre des exercices de projections macroéconomiques de l'Eurosysteme).

2. Introduction de données budgétaires passées (Comptes nationaux)

Celles-ci sont transmises par le Statec pour le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année à Eurostat dans le cadre de la Notification pour déficits excessifs.

3. Introduction de données du Projet de budget (uniquement pour les projections d'automne)

Pour l'exercice t+1 (Volume I et Volume III du Projet de budget) et des données sur les investissements pour les exercices t+1 et t+2 (Volume II).

4. Introduction de nouvelles données en provenance de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale et de la Caisse Nationale de Santé

5. Analyse des recettes indirectes (TVA, taxe d'abonnement, ...) mensuelles

Celles-ci sont transmises par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en «cash basis» et ne peuvent pas en tant que telles être directement intégrées au modèle produisant des projections selon la méthodologie SEC 95. Une transformation est nécessaire.

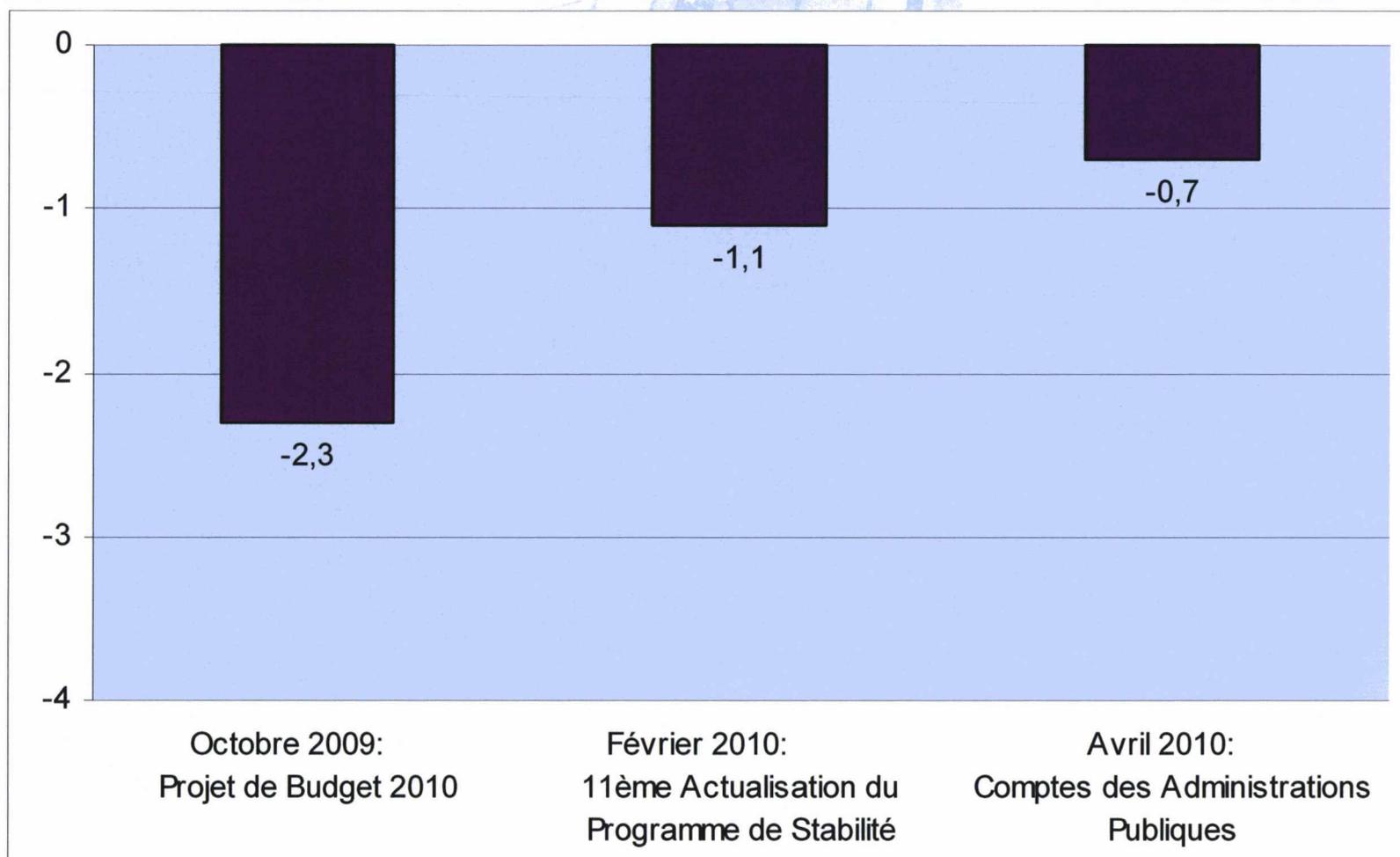
6. Intégration des estimations propres de la BCL et "Fine tuning" final des projections

Avant de passer à l'étape finale, le "Fine tuning", la BCL intègre ses propres estimations concernant différentes composantes budgétaires (par exemple la rémunération des employés).

Finalement, "Fine tuning": raffinement de différentes composantes budgétaires en fonction des informations supplémentaires disponibles en provenance du Gouvernement ou de la presse (projets de loi notamment).

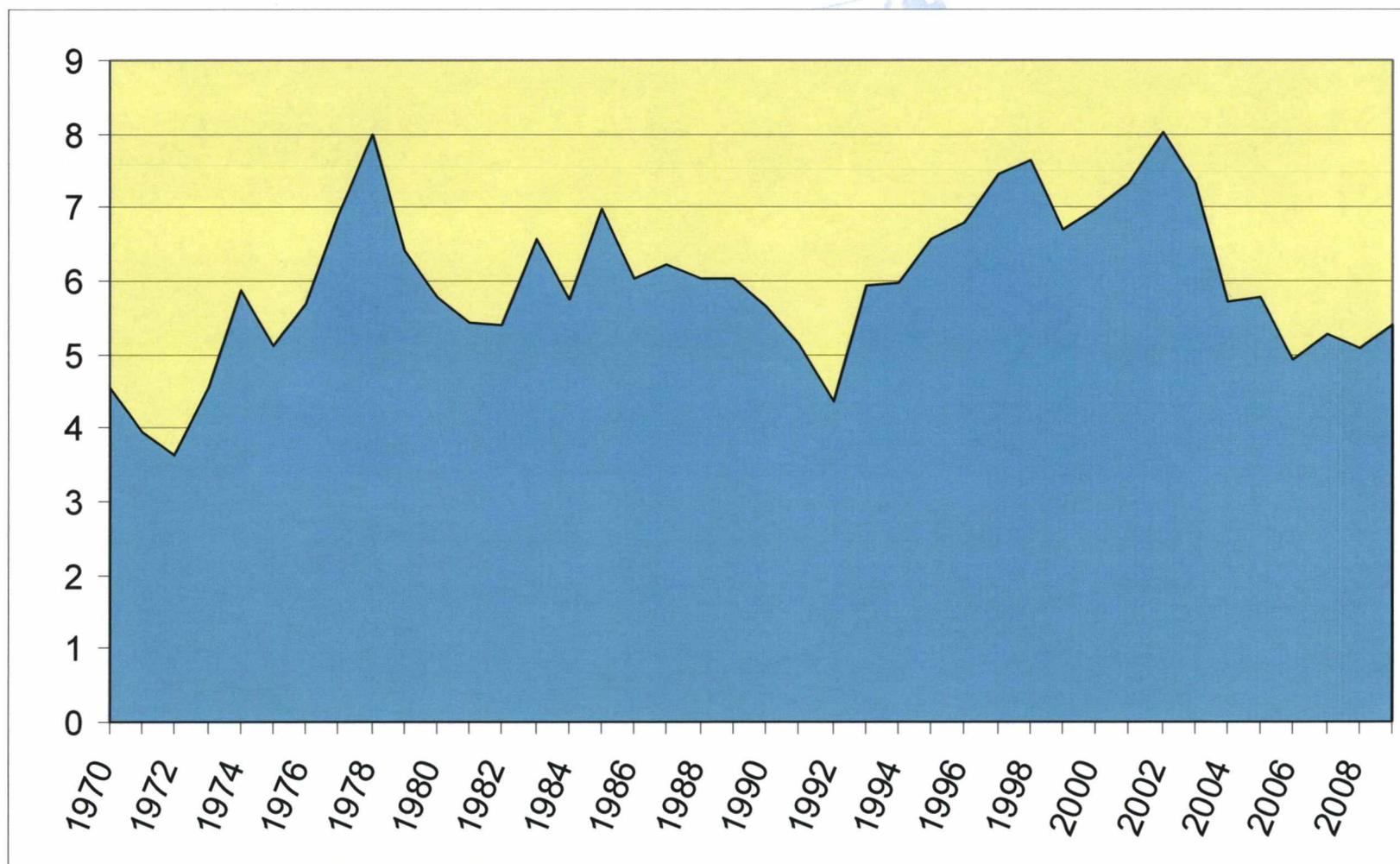
2. Les principaux obstacles aux projections

Obstacle 1: révisions successives du solde des Administrations publiques (solde relatif à l'année 2009, en % du PIB)



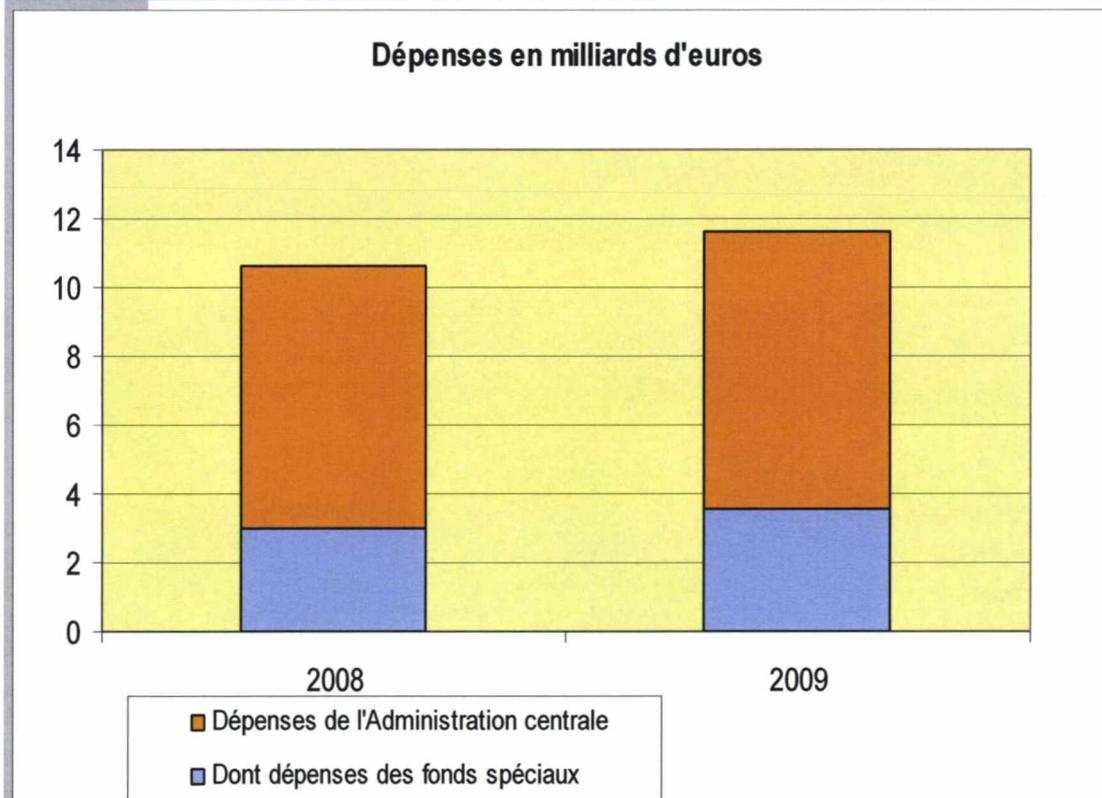
2. Les principaux obstacles aux projections

Obstacle 2: évolution intra-annuelle des recettes (Impôts directs sur les sociétés, en % du PIB)



2. Les principaux obstacles aux projections

Obstacle 3: évolution intra-annuelle des dépenses des fonds spéciaux



- Les dépenses des fonds spéciaux se seraient selon le projet de budget 2010 établies à 3,6 milliards d'euros en 2009, soit à près de 10% du PIB. Il s'agit de dépenses très volatiles (investissements notamment).
- D'où l'importance absolue d'un suivi régulier (état des lieux mensuel ou trimestriel).

3. Instance veillant à un « monitoring » indépendant: c'est le moment opportun

- **Analyses objectives de l'évolution de la situation budgétaire et de la mise en œuvre de la politique budgétaire**, ce qui contribuerait à renforcer la transparence de cette dernière et son appropriation par l'opinion publique. Les rapports élaborés par l'instance indépendante devraient être soumis à la Chambre des Députés, de concert avec l'actualisation du Programme de Stabilité.
- **Renforcement de la «cohérence dans le temps» de la politique budgétaire**, en mettant davantage en évidence les enjeux relatifs à la soutenabilité à terme des finances publiques et en anticipant les évolutions structurelles susceptibles d'affecter la situation budgétaire (vieillesse, soins de santé, secret bancaire etc.). Elaboration de projections à long terme de la situation des finances publiques annexées aux projets de budget successifs.
- **Validation de projections macroéconomiques et budgétaires indépendantes**, qui serviraient de base à la préparation des budgets ainsi que des Programmes de Stabilité.
- **Centralisation de données** essentielles aux projections et au diagnostic, dont données intra-annuelles.